

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) de CAMCA au 31 décembre 2019

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Muriel Naud-Belouard
Fonction : Responsable Risques et Contrôles
E-mail : muriel.naud-belouard@ca-camca.fr

CAMCA Mutuelle est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Sommaire

1. SYNTHÈSE	3
2. ACTIVITÉ ET RESULTATS	5
2.1. PÉRIMÈTRE	5
2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉ	6
2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	7
2.4. PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS	8
2.5. PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENTS	10
2.6. PERFORMANCE ASSOCIÉE À D'AUTRES ACTIVITÉS	11
2.7. AUTRES INFORMATIONS	11
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
3.2. INFORMATIONS RELATIVES À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	16
3.3. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	18
3.4. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES PARTIES LIÉES	19
3.5. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA	19
3.6. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	21
3.7. FONCTION AUDIT INTERNE	22
3.8. FONCTION ACTUARIELLE	23
3.9. SOUS-TRAITANCE	23
3.10. ÉVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	24
4. PROFIL DE RISQUE	25
4.1. INTRODUCTION	25
4.2. RISQUE DE SOUSCRIPTION	25
4.3. RISQUES DE MARCHÉ	25
4.4. RISQUES DE CONTREPARTIE	26
4.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	26
4.6. AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS	27
4.7. IMPACTS ET GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19	27
4.8. AUTRES INFORMATIONS	27
5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITÉ 2	28
5.1. INTRODUCTION	28
5.2. ACTIFS	30
5.3. PROVISIONS TECHNIQUES	31
5.4. AUTRES PASSIFS	34
5.5. MÉTHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	34
5.6. AUTRES INFORMATIONS	35
6. GESTION DES FONDS PROPRES	35
6.1. FONDS PROPRES	35
6.2. SCR ET MCR	37
6.3. AUTRES INFORMATIONS	38

1. SYNTHÈSE

En application de la Directive Solvabilité 2 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2019.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance de l'entité en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de synthétiser et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de l'entité, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté pour validation au Conseil d'Administration du 12 mars 2020.

Sur l'exercice 2019, aucun changement important n'est survenu dans l'activité et les résultats de CAMCA, son système de gouvernance, son profil de risques, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Activité et résultats :

CAMCA est un groupe d'assurance au service du groupe Crédit Agricole et de ses clients, et est actif dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et affinitaire, et l'ingénierie.

Son chiffre d'affaires s'établit à 274 M€, en progression de 11 M€ (soit +4,3%) par rapport à 2018.

Système de gouvernance :

CAMCA s'est dotée d'un système de gouvernance en adéquation avec ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs de CAMCA et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

En 2019, plusieurs changements sont intervenus dans la gouvernance :

- Remplacement de M. Michel Ganzin par M. Benoit Leduc en qualité d'administrateur et de membre du Comité d'Audit et des Risques le 12/03/2019.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christian Valette
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Nicolas Denis
- Fin du mandat de M. Robert Conti
- Remplacement de Mme Michèle Jardin par M. Nicolas Tavernier
- Remplacement de M. François Macé par M. Frédéric Baraut
- Remplacement de M. Jean-Marie Malherbe par Mme Marie-Agnès Chesneau (Invitée Permanente).

Les fonctions de contrôle du Groupe CA : Direction de la conformité, Inspection Générale et Direction des Risques Groupe participent à chaque Comité des Risques Groupe CAMCA.

Profil de risques

Les principaux risques de CAMCA sont les risques de souscription (risques techniques sur la garantie Globale de Banque et Responsabilité Civile Professionnelle Courtage) et le risque financier (risque de taux). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance.

Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel de CAMCA est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

Gestion des fonds propres

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles sont dans le cas de CAMCA égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 704 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 171 millions d'euros. A fin 2019, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 412 %.

Crise sanitaire liée au COVID 19 et ses impacts

Toutes les opérations ont été basculées en télétravail le lundi 16 mars 2020 permettant d'assurer la sécurité de nos collaborateurs et de maintenir la continuité des activités du Groupe CAMCA. La gestion des contrats et des sinistres est assurée normalement.

Nous n'anticipons pas de baisse d'activité significative par rapport au budget. L'activité « annulation de voyages » des assurances des cartes est la plus impactée par la crise. Ces garanties ne sont présentes que dans les cartes « premium » et « haut de gamme » et les annulations pour motif « épidémie » que dans les cartes haut de gamme (moins de 100.000 cartes). Le surcoût de sinistralité des cartes liée au Covid-19 devrait être largement compensé par une baisse de la fréquence de sinistres au cours du deuxième trimestre 2020, compte-tenu du contexte de confinement et du maintien de mesures de restriction des déplacements durant la phase de déconfinement.

La politique de placement est très prudente et se traduit par une stabilité des plus-values latentes et des composantes du SCR de marché entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020.

Nous estimons non significatif l'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité de CAMCA qui demeurent à un niveau très élevé.

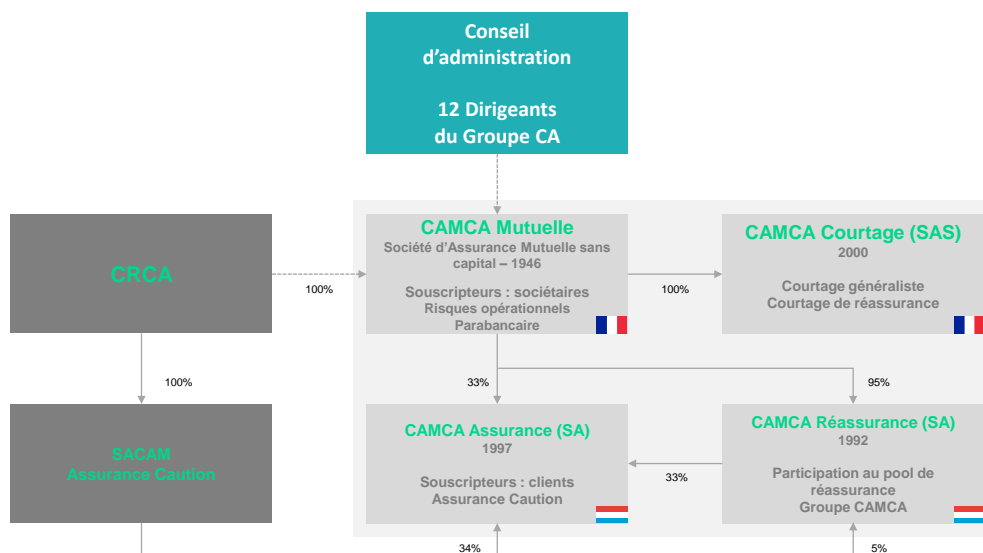
2. ACTIVITE ET RESULTATS

2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

Le groupe CAMCA est constitué :

- D'une Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses Régionales et des entités du groupe Crédit Agricole.
- Cette même mutuelle détient un ensemble d'entreprises situées en France et au Luxembourg :



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

CAMCA fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

A ce titre la compagnie produit des comptes en normes françaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et, pour les besoins du Groupe Crédit Agricole, des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

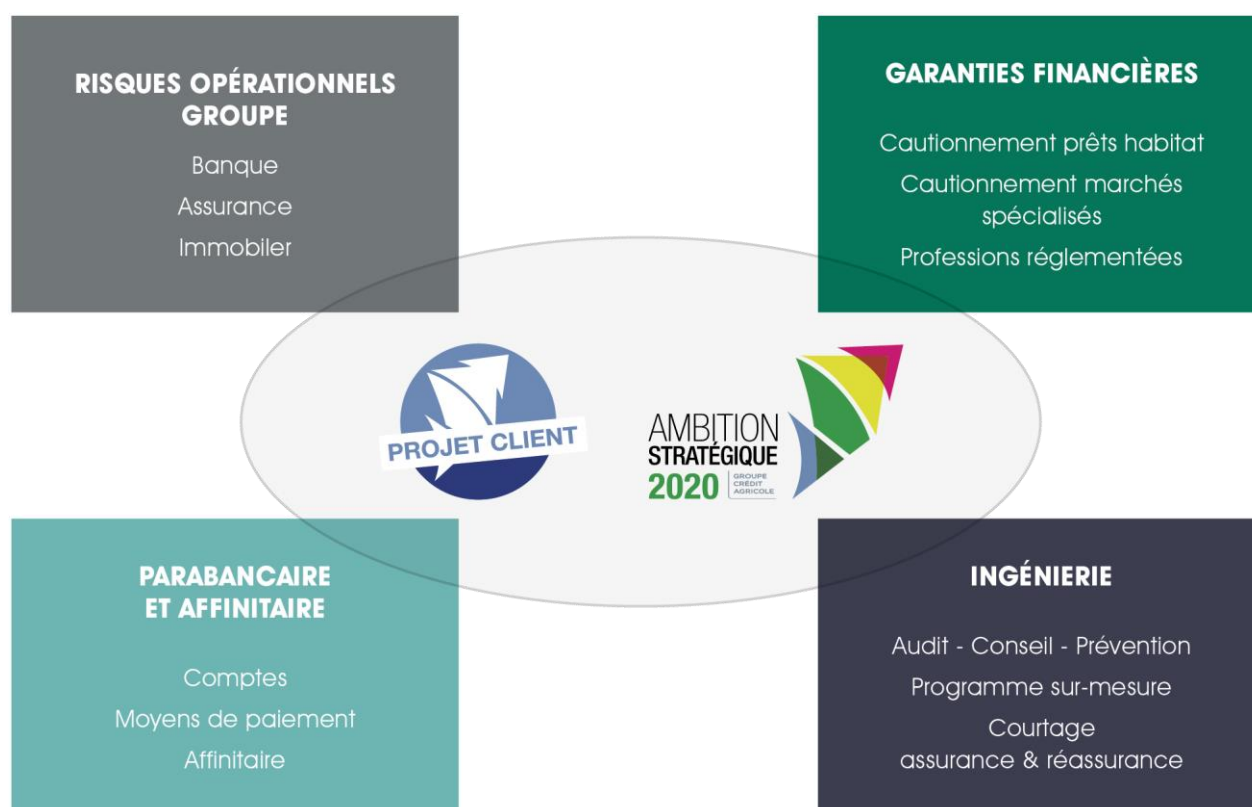
- Ernst & Young Audit sis Tour First à Paris La Défense
- Fidorg Audit sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris

Les missions d'audit interne sont réalisées par le cabinet Deloitte 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris-la-Défense Cedex.

2.2. Présentation Générale et Activité

CAMCA voit le jour après-guerre, sous le nom de la CMAV, Caisse Mutuelle d'Assurances contre le Vol, dans un contexte où le Crédit Agricole est en plein développement. Elle naît à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, de l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Dès 1948, 91 caisses sur 97 y adhèrent. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, mais aussi en élargissant ses compétences dans le domaine des risques dits parabancaires. En 1982, la CMAV est rebaptisée avec le nom que l'on connaît aujourd'hui : la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA).

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans quatre domaines d'expertise.



CAMCA assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- CAMCA Assurance S.A. : créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de l'entité est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque ;

- CAMCA Réassurance S.A. : filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA et de CAMCA Assurance.
- CAMCA Courtage : filiale créée en 2000, elle complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Aucune opération importante ou tout autre événement qui auraient pu avoir un impact important sur la société ne sont survenus en 2019.

2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

La société CAMCA a connu sur l'exercice 2019 un développement significatif de ses activités (cotisations en progression de 4,3%), dû essentiellement à la poursuite du développement des activités parabancaires, à la montée en gamme des assurances des cartes et, dans une moindre mesure, des branches construction et automobile.

L'exercice se caractérise par une sinistralité globale orientée à la baisse (-15%) du fait principalement du redressement de l'activité cartes qui avait connu un pic de fréquence de sinistres en 2018. En exercice de survenance, la sinistralité est en légère baisse avec un S/P passant de 32% à 31%.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'établit à 7 M€ contre près de 8 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, en léger recul par rapport au budget initial (2019 selon le rapport ORSA 2018) mais en ligne avec le budget révisé (2019 selon le rapport ORSA 2019).

Composition du résultat net (en K€)	Réel 2018	Réel 2019	Rapport	Rapport
			ORSA 2018	ORSA 2019
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat technique)	23 715	25 857	19 479	22 598
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-18 418	-19 922	-18 724	-19 367
Performance associée aux activités de placements	9 906	9 313	8 203	9 253
Frais généraux associés aux activités de placements	-194	-143	-200	-200
Performance associée à d'autres activités	-4 607	-4 580	-344	-3 259
Frais généraux associés aux autres activités yc participation	-219	-235	0	0
Impôt sur les sociétés	-2 509	-2 989	-584	-1 943
Résultat net	7 674	7 301	7 830	7 082

2.4. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA) s'établit à près de 26M€ contre 24 M€ en 2018 et 19 M€ budgété (selon rapport ORSA 2018).

Résultat technique (en K€)	Réel	Réel	Rapport ORSA 2018	Rapport ORSA 2019
	2018	2019	2019	2019
Primes acquises	262 603	274 025	265 943	273 345
Charge des sinistres	-59 750	-50 915	-78 934	-63 929
Commissions	-167 852	-165 439	-165 492	-164 364
Solde des cessions en réassurance	-11 499	-32 493	-2 038	-22 454
Variation des autres provisions techniques	213	679	0	0
Résultat technique	23 715	25 857	19 479	22 598

Le chiffre d'affaires (primes acquises) s'établit à 274 M€, en progression de 11 M€ (soit +4,3%) par rapport à 2018 et de 8 M€ (soit +3,1%) par rapport au budget initial. Il se décompose par ligne d'activité comme suit.

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2018	36 844	6 314	159 493	13 311	657	45 984	262 603
2019	37 285	7 745	166 124	14 128	748	47 995	274 025
ORSA 2019	36 238	7 180	168 080	12 766	727	48 354	273 345
Var 2019 / 2018	441	1 431	6 631	817	91	2 011	11 422

- Les produits parabancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) sont classés en « Incendie et dommages aux biens » pour les produits de type « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement), en « Protection du revenu » pour les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » pour les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne).
- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses ».
- Les assurances des risques opérationnels des Caisses Régionales sont classées dans les lignes d'activité respectives (Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement). Le produit « Globale de banque » est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.).
- La progression du chiffre d'affaires entre 2018 et 2019 provient principalement du développement des offres parabancaires et de la montée en gamme des cartes de paiement, emportant des garanties d'assurances plus complètes et, dans une moindre mesure, du

développement des assurances construction (« Incendie en dommages aux biens ») et Automobile.

- L'activité est globalement conforme au budget.

La charge de sinistres s'établit à environ 51 M€ contre 60 M€ en 2018. Elle est composée d'une charge de sinistres de l'exercice de survenance 2019 de 85 M€, contre 84 M€ en 2018, ainsi que d'un boni de liquidation sur les exercices antérieurs de 34 M€ contre 24 M€ en 2018, du fait notamment d'un niveau de dégagement de boni significatif sur l'activité cartes. En exercice de survenance, la sinistralité a connu une légère baisse avec un S/P passant de 32% à 31%. La charge de sinistres par ligne d'activité s'établit comme suit.

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2018	4 941	3 911	23 785	2 243	0	24 870	59 750
2019	114	5 459	24 041	7 747	0	13 553	50 915
ORSA 2019	237	5 093	32 234	9 029	0	17 336	63 929
Var 2019 / 2018	-4 827	1 548	256	5 504	0	-11 317	-8 835

- Les variations de la charge de sinistres par ligne d'activité, entre 2018 et 2019, proviennent essentiellement de la baisse de la sinistralité des cartes, qui avait connu une forte augmentation de la fréquence de sinistres en 2018 (qui a généré un niveau élevé de boni en 2019) et de la ligne d'activité « Protection du revenu » (dégagement de boni sur les produits parabancaires de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel)).
- Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres connaît une augmentation plus marquée en 2019 : 96 800 dossiers ont été ouverts (dont 59 500 pour les cartes contre 86 000 dossiers en 2018 (dont 50 800 pour les cartes). 2018 avait connu une forte augmentation conjoncturelle de la « sinistralité de fréquence » des cartes, liée notamment aux conséquences des intempéries de début d'année (neige) et aux mouvements sociaux du printemps (annulations de voyages).

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 165 M€. Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre des produits parabancaires s'élèvent à 151 M€, en hausse de 10 M€ par rapport à 2018 corrélativement à la hausse de cotisations enregistrée en 2019. Les autres commissions concernent essentiellement les assurances des cartes et des biens financés en crédit-bail.

Le résultat des cessions en réassurance s'établit à 32 M€ en faveur des réassureurs contre 11 M€ en 2018, une évolution qui s'explique par une évolution du programme de réassurance, sur le parabancaire et les cartes notamment, ainsi que du fait des bonis de liquidation sur exercices antérieurs (cartes).

Au final, les variations du résultat technique net de cessions en réassurance par ligne d'activité entre 2018 et 2019 sont les suivantes.

Résultat technique (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2018	2 133	550	-188	5 769	222	15 229	23 715
2019	4 504	234	12 933	2 388	470	5 329	25 858
ORSA 2019	4 857	588	8 698	4 272	476	3 707	22 598
Var 2019 / 2018	2 371	-317	13 122	-3 381	248	-9 900	2 142

2.5. Performance associée aux activités de placements

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. A part les titres de participations dans CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage, il n'est détenu aucun portefeuille action. Enfin, CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement d'un immeuble (et de parts dans deux SCI) haussmanniens dans le quartier central des affaires parisien.

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	Réel 2018	Réel 2019
Titres de participation	58 275	58 275
Obligations d'Etat	19 035	11 005
Autres obligations	116 182	119 726
Placements immobiliers	16 551	16 489
OPCVM monétaires	49 220	48 351
Autres placements	30	0
Total	259 293	253 846

Le résultat des placements atteint environ 9 M€ (contre 10 M€ en 2018), compte-tenu d'une baisse du rendement comptable des obligations en portefeuille (passant de 1,95% à 1,75%).

Fin 2019, le stock de plus-values latentes s'élève à 37 M€, contre 27 M€ à fin 2018. Cette progression est due principalement à la revalorisation des expertises des immeubles détenus.

Aucun changement majeur n'est intervenu en 2019 dans la mise en œuvre de la politique de placements de CAMCA ; de même aucun changement majeur n'est pris en compte dans les prévisions budgétaires (ORSA 2020 et 2021).

Les éléments chiffrés relatifs à la performance des placements sont détaillés ci-dessous.

Composition du résultat des placements (en K€)	Réal 2018	Réal 2019	Rapport	Rapport
			ORSA 2018	ORSA 2019
Dividendes	6 654	5 991	5 600	5 991
Revenus obligataires	2 959	2 384	2 195	2 172
Plus et moins-values de cession obligataires	-70	-233	0	0
Revenus des placements immobiliers	489	628	408	583
Autres revenus et charges des placements	-126	543	0	507
Résultat des placements	9 906	9 313	8 203	9 253

2.6. Performance associée à d'autres activités

Les frais généraux s'établissent à 20 M€ net de refacturation. Ils restent globalement stables par rapport à 2018 malgré la montée en charge du plan informatique et le renforcement en personnel de la structure pour accompagner son développement. En effet, au titre du programme d'investissement informatique, 0,4 M€ de charges internes ont été immobilisées au titre des frais de développement. Le ratio frais généraux (hors impôts et taxes) ramené aux cotisations acquises demeure stable (5,8% contre 5,7% en 2018).

Les autres éléments correspondent à des éléments non récurrents ou exceptionnels, liés notamment pour 2018 au débouclage d'un litige fiscal portant sur les exercices 2010 à 2016. Le résultat avant impôts s'établit à 10 M€ (10 M€ en 2018).

La charge d'impôt s'élève à 3 M€ (contre 2 M€ en 2018). Le résultat net après impôts s'établit donc à 7 M€ (8 M€ en 2018).

Aucun profit ou perte n'ont été comptabilisés directement en fonds propres.

2.7. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

CAMCA a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

Le système de gouvernance de CAMCA implique plusieurs acteurs :

- les administrateurs : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le Conseil d'Administration de CAMCA se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le Conseil d'Administration a constitué un bureau composé du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du Conseil d'Administration.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours.

Le Conseil d'Administration se réunit à minima à 4 reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

Niveau 2 : le comité d'audit et des risques

Il est institué transversalement pour l'ensemble du groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du comité d'audit et des risques occupent des fonctions de Président ou Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le comité d'audit et des risques invite les personnes de son choix (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de CAMCA. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

■ Comité de direction

Le comité est constitué du Directeur général de CAMCA, des directeurs des activités et filiales de CAMCA et du responsable des fonctions risques et conformité.

Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de suivre les performances et les résultats du Groupe et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

■ Comité des Risques Groupe

Le comité est constitué du Directeur général de CAMCA, des fonctions clés du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du Comité de Direction sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

■ Comité financier

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit à minima 3 fois par an et fait le point sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

3.1.2. Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Directeur Général de CAMCA sur la base des exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité détaillées dans la Section 3.3.

Les fonctions de gestion des risques, conformité sont effectuées par le responsable du département Risques et Contrôles de CAMCA. La fonction actuarielle est assurée par le responsable de l'actuariat du groupe CAMCA. La responsabilité de la fonction d'audit interne est quant à elle exercée par le président du comité d'audit et risques qui s'appuie sur un cabinet externe pour la réalisation des missions d'audit interne.

a. La fonction Risques et contrôles

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques de CAMCA ont été établis à partir des normes internes du groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Gestion des Risques de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'un cadre « risques » incluant notamment une stratégie des risques articulée avec le cadre d'appétence aux risques de CAMCA validé par le Conseil d'Administration, mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

Le Responsable Risques et Contrôles (RCPR) incarne la fonction de Gestion des Risques de CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de CAMCA.

Il contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la fonction de Gestion des Risques de CAMCA s'appuie sur la contribution des autres fonctions clés, notamment la fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques Groupe de CAMCA est l'instance de coordination des quatre fonctions clés.

b. La fonction Actuarielle

Rôles et responsabilités de la fonction

Le responsable de la fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la quantification des risques.

La fonction Actuarielle a pour principales missions :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance;
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées.
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté annuel.
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance.
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration

Le périmètre de la Fonction Actuarielle est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clefs et dispositifs de contrôle de chaque entité.

c. La fonction de Vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la fonction Conformité du groupe CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Conformité de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

- prémunir l'entité contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.

Organisation de la fonction Conformité

La fonction Clef de vérification de la conformité est assurée par le responsable Risques et Contrôles qui exerce également la fonction clef Gestion des Risques

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, le responsable de la conformité est informé par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe CAMCA, en s'appuyant sur les fonctions clefs et dispositifs de contrôle de chaque entité ainsi que sur les juristes/conformité du Groupe CAMCA.

d. La fonction Audit Interne

La fonction d'Audit interne est assurée par le Président du Comité d'Audit et des Risques.

Rôles et responsabilités de la fonction

- s'assure de l'efficacité de l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques et de la gouvernance
- rend compte au comité d'audit et des risques du résultat des missions de contrôle
- prépare le plan d'audit en liaison avec la fonction risque et conformité

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clefs et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Organisation de la fonction Audit interne

CAMCA ne dispose pas de service d'audit interne dédié. Pour être en conformité avec l'article 47 de la directive Solvabilité 2 qui oblige à mettre en place une fonction d'audit interne, CAMCA a choisi d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne au cabinet Deloitte Conseil (possibilité prévue à l'article 49 de la directive Solvabilité 2 et à l'article 274 du Règlement délégué).

CAMCA sous-traite la réalisation des missions d'audit interne et leur suivi. Elle conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent.

Pour choisir le prestataire chargé de réaliser ces missions d'audit, un appel d'offres a été lancé en 2016. Le choix du prestataire a été effectué par le comité d'Audit et des Risques en fonction de son savoir-faire pour accompagner CAMCA dans ses missions d'audit interne

3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

A compter de 2018, des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA) sont intégrées au Comité des Risques Groupe.

Plusieurs changements au sein du Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et des Risques Groupe ont été opérés :

Ratification/renouvellement de mandats au cours de l'exercice 2019 :

- Remplacement de M. Michel Ganzin par M. Benoit Leduc. La ratification de cette cooptation a été opérée par l'Assemblée Générale du 16 Avril 2019. M. Benoit Leduc a en outre été nommé membre du Comité d'Audit et des Risques le 12/03/2019.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christian Valette lors de l'Assemblée Générale du 16 Avril 2019.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Nicolas Denis lors de l'Assemblée Générale du 16 Avril 2019.
- Fin de mandat de M. Robert Conti
- Remplacement de Mme Michèle Jardin par M. Nicolas Tavernier dont la proposition de nomination en qualité d'administrateur a été décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2019 pour décision à l'Assemblée Générale d'avril 2020.
- Remplacement de M. François Macé par M. Frédéric Baraut nommé administrateur par l'Assemblée Générale du 16 Avril 2019.
- Remplacement de M. Jean-Marie Malherbe par Mme Marie-Agnès Chesneau (Invitée Permanente) lors du Conseil d'administration du 13 juin 2019.

3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

3.2.1. Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de CAMCA est proposée par le Directeur des Ressources Humaines au Directeur Général de CAMCA, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarié à l'embauche est déterminé conjointement par le management et le responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également pris en compte dans le profil, notamment pour les fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de comité de gestion des carrières et de rémunération. Les salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, de l'augmentation individuelle des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Général qui s'assurent qu'elle est conforme à notre politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant

de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de Caisse Régionale du Crédit Agricole (CCN CD CR CA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en fonction des contraintes internes, des éléments de marché externes et des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut la Direction met en place des mesures unilatérales.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs de CAMCA : Cette rémunération variable est définie contractuellement avec un montant plafond. Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CR CA, la rémunération variable est encadrée par rapport à cette dernière.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques CAMCA.

- Rémunération du Conseil d'Administration

Les administrateurs de CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

- Rémunération du Directeur Général

Les évolutions du salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur des Ressources Humaines au président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau dudit Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

- Rémunération des fonctions clés (hors président du comité d'audit qui n'est pas rémunéré)

La rémunération des fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable.

- Rémunération des membres du comité de direction, personnes clés.

Ces rémunérations comportent des variables sans lien exclusif avec le développement du chiffre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

L'objectif de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositifs :

- Le responsable des Risques et Contrôles participe à la revue annuelle des rémunérations et des compétences. Il est donc en mesure de s'assurer du respect de la politique de rémunération de l'entreprise et de la maîtrise des risques relatives à ce sujet.
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable des Risques et Contrôles en cas de dysfonctionnement.
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

3.3.1. Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, le dirigeant effectif et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

3.3.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

À ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

3.3.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA.

- **Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration de CAMCA disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part (code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les résultats de l'appréciation collective sont communiqués au Conseil d'Administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'Administration d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance effectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA. Le programme de réassurance de CAMCA a connu une évolution significative entre 2018 et 2019 (simplification et harmonisation des modalités de cession des produits parabancaires et des cartes).

3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

3.5.1. Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le groupe CAMCA se fixe un cadre d'appétence aux risques. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs, le Groupe CAMCA formalise dans sa stratégie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est revue au moins annuellement et est soumise pour approbation au Directeur Général de CAMCA. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétence aux risques, par le Conseil d'Administration de l'entité. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction Générale de CAMCA, voire des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité et a fortiori le groupe CAMCA, sont exposés. Elle est actualisée une fois par an et intègre les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit...

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, le Département Risques et Contrôles exerce, en lien avec les autres Directions métiers, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la Fédération Française des Assurances...).

3.5.2. ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la fonction Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction et de la fonction actuarielle.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le groupe. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du comité d'audit et des risques.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentiels, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques les plus importants sont les risques de la garantie Globale de Banque et de la Responsabilité Civile (RC) Professionnelle Courtage compte tenue de la volatilité des sinistres couverts.

Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger CAMCA Mutuelle en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence.

Le risque financier majeur retenu est le risque de taux en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

3.6. Système de Contrôle Interne

3.6.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la direction générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2^{ème} degré – 1^{er} niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2^{ème} degré – 2^{ème} niveau), et des contrôles périodiques (3^{ème} degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comité des Risques Groupe constitue l'instance de coordination des fonctions Gestion des Risques, conformité et audit interne.

La fonction conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

3.7. Fonction Audit Interne

3.7.1. Principe général

La fonction d'Audit Interne est placée sous la responsabilité du Président du Comité d'Audit et des Risques. Le périmètre d'intervention de l'Audit Interne couvre le périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA.

Les missions de l'audit interne ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Les missions d'audit interne permettent de fournir aux personnes qui dirigent l'entreprise (les Dirigeants effectifs, le Conseil d'Administration) une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement, le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe CAMCA. Elles sont informées du résultat des missions d'audit.

3.7.2. Missions de la fonction audit interne

CAMCA ne dispose pas de service d'audit interne dédié, elle a choisi d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne au cabinet Deloitte Conseil (possibilité prévue à l'article 49 de la directive Solvabilité 2 et à l'article 274 du Règlement délégué) mais elle conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de 3 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est validé annuellement par le Comité d'Audit et des Risques Groupe et par le Conseil d'Administration.

Les missions d'audit effectuées correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment:

- de la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités de CAMCA (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur,
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées
- d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir aux instances de gouvernance une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne de CAMCA. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, un dispositif de suivi est mis en place pour s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité, avec un suivi en comité d'audit et des risques Groupe et par le Département Risques et Contrôles.

La politique d'audit interne est révisée chaque année et présentée pour validation au Conseil d'Administration. En 2019, pas de modification significative apportée à la politique d'audit interne.

3.8. Fonction Actuarielle

La fonction actuarielle est une fonction centralisée au sein du Groupe CAMCA. Elle délègue au Directeur Financier les calculs de Solvabilité 2 de CAMCA.

Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du Solvency Capital Requirement (SCR) dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration,

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Le rapport actuariel est soumis annuellement au Conseil d'Administration et il recense :

- la revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- son avis sur la politique globale de souscription et de réassurance,
- son avis sur les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance
- son avis sur les méthodes de projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA
- ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

3.9. Sous-traitance

3.9.1. Principes généraux et objectifs de la politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance de CAMCA a pour objectif de :

- Définir ce qui est considéré comme relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2.
- Définir les critères permettant de qualifier une prestation de service essentielle externalisée

(PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2.

- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance.

CAMCA peut être conduite à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants, les sites de production ou les approvisionnements, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est décidé de recourir à un (ou des) prestataire(s) extérieur(s) pour la réalisation de prestations de services essentielles, les processus en place au sein de CAMCA doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Pas de modification significative effectuée sur 2019.

Le Conseil d'Administration (ou Comité d'audit et des Risques) est informé au moins une fois par an des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent.

3.9.2. Cas des activités critiques ou importantes

CAMCA sous-traite plusieurs activités critiques ou importantes.

- Prestation de gestion des sinistres concernant les prestataires les plus importants bénéficiant d'une délégation de règlement ;
- Prestation de services financiers ;
- Prestation informatique ;
- Prestations d'archivage ;
- Distribution des contrats d'assurance ainsi que le pilotage global du programme mis en place pour l'activité cartes.

L'analyse des prestations de service essentielles externalisées (PSEE) ne met pas en exergue de risque majeur.

3.10. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information.

4. PROFIL DE RISQUE

4.1. Introduction

Dans le cadre des différents travaux menés pour la mise en conformité à la réforme Solvabilité 2, et dans le cadre appliqué par le Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, CAMCA a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et le Comité de direction a été consulté afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

4.2. Risque de souscription

Le profil de risque de CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

Les activités d'assurance exposent CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible,
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique,
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'évènements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit Agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).

4.3. Risques de marché

Le risque de taux est une des expositions significative de CAMCA en raison du décalage entre les cash-flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

Le risque souverain est un risque significatif pour CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Cela est vrai

également en raison de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements de CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.

4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. En particulier le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

4.5. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations de Service Essentielles Externalisées - PSEE). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétées par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, CAMCA et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et les évalue dans la mesure du possible.

CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5 % des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'évènement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance de CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.6. Autres risques significatifs

Pas d'autres risques significatifs.

4.7. Impacts et gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19

Toutes les opérations ont été basculées en télétravail le lundi 16 mars 2020 permettant d'assurer la sécurité de nos collaborateurs et de maintenir la continuité des activités du Groupe CAMCA. La gestion des contrats et des sinistres est assurée normalement. La gestion opérationnelle des placements est assurée par Amundi, dans le cadre très prudent de la politique de placements. Nous n'avons pas identifié d'éléments significatifs liés à la situation de crise nécessitant de constituer des provisions pour risques et charges ou constituant des événements post-clôture nécessitant de modifier tout ou partie des comptes annuels de CAMCA Mutuelle et des comptes consolidés du Groupe CAMCA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous n'anticipons pas de baisse d'activité significative par rapport au budget. La Globale de banque (protection des DAB / GAB) est sensible au contexte actuel. Des actions de prévention ont été menées envers les CR, en coordination avec la FNCA, en termes de niveau d'encaisse dans les distributeurs.

La nature des garanties des produits « SécuriCOMPTE » et équivalent ne nous expose pas à une dégradation significative de la sinistralité (perte ou vol des moyens de paiement, capital décès en cas de décès accidentel uniquement, avec des plafonds de garantie très bas).

L'activité « annulation de voyages » des assurances des cartes est davantage impactée. Ces garanties ne sont présentes que dans les cartes « premium » et « haut de gamme » et les annulations pour motif « épidémie » que dans les cartes haut de gamme (moins de 100.000 cartes). Le surcoût de sinistralité des cartes liée au Covid-19 a été estimé à moins de 5 M€ au 31 mars 2020, et devrait être largement compensé par une baisse de la fréquence de sinistres au cours du deuxième trimestre 2020 compte-tenu du contexte de confinement et du maintien de mesures de restriction des déplacements durant la phase de déconfinement.

Comme indiqué plus haut, la politique de placement est très prudente. Les calculs Solvabilité 2 au 31 mars 2020 ne conduisent pas à une modification significative des plus-values latentes et des composantes du SCR de marché. Notamment le SCR de spread évolue peu par rapport au 31 décembre 2019 : 6,8 M€ au 31 mars 2020 contre 7,0 M€ au 31 décembre 2019, le SCR de marché restant stable à 151 M€ au 31 mars 2020 contre 152 M€ au 31 décembre 2019.

Une première contribution de CAMCA au fond de solidarité pour les TPE s'établit à 385 K€ et a été versée à la FFA le 31 mars 2020. Une seconde contribution devrait être versée au cours du deuxième trimestre pour un montant relativement équivalent.

Nous estimons non significatif l'impact de la crise sur les indicateurs de solvabilité de CAMCA qui demeurent à un niveau très élevé.

4.8. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques présentés ci-dessus est conduite annuellement dans le cadre du processus ORSA, qui est résumé ci-dessous :

- A fin 2019, CAMCA couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 4,1 fois.

- Dans une vision prospective, CAMCA satisfait aux exigences réglementaires (couverture du SCR¹ et du MCR²) notamment en cas de situation adverse. Pour ce faire, le besoin en capital a été projeté selon les prévisions à moyen terme. Les fonds propres réglementaires demeurent à un niveau favorable soit 680 M€ en 2020 et 684 M€ en 2021 (vs 704 M€ en 2019). Les ratios de solvabilité restent également stables à 3,8 en 2020 et 3,7 en 2021 (vs 4,1 en 2019).
- Quelques *scenarii* défavorables possibles ont été définis, appropriés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des *scenarii* extrêmes macroéconomique (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risque de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation à 3,2 fois le SCR en 2020.

5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE 2

5.1. Introduction

Le bilan prudentiel est établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Il est établi à partir des états financiers des comptes annuels au 31 décembre 2019 (ci-après « Bilan Solvabilité 1 » ou « Bilan S1 ») de la société d'assurance mutuelle CAMCA.

¹ Solvency Capital Requirement

² Minimum Capital Requirement

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la valeur des actifs et des passifs au 31 décembre 2019 des Bilans S1 et S2 (en K€).

	Comptes sociaux (Bilan S1)		Placements				Provisions techniques			Autres actifs		ID	Bilan prudentiel (Bilan S2)
		Reclassements	Réévaluation immobilier	Réévaluation participations	Réévaluation obligations	Réévaluation OPCVM	Evaluation des provisions techniques en BE	Annulation provision d'égalisation	Constitution marge de risque	Annulation FAR	Annulation incorporels	Impôts différés	
Placements	255 384	-341	28 946	569 635	8 491	0						607 072	862 115
Provisions techniques cédées	42 178	-5 895					-18 414					-18 414	17 869
Créances	42 047	5 895											47 942
Trésorerie et équivalent	10 534												10 534
Autres actifs	19 070	-2 129							0	-15 516		-15 516	1 425
Total Actif	369 213	-2 470	28 946	569 635	8 491	0	-18 414	0	0	0	-15 516	0	939 885
Provisions techniques	144 303	-24 438					-59 439	-1 867	9 253				67 812
Autres provisions	22 213												22 213
Impôts différés passifs											86 146	86 146	86 146
Dettes	34 845	24 438		0									59 283
Autres passifs	2 470	-2 470											
Total Passif	203 831	-2 470	0	0	0	0	-59 439	-1 867	9 253	0	0	86 146	235 454
Actif - Passif	165 382	0	28 946	569 635	8 491	0	41 025	1 867	-9 253	0	-15 516	-86 146	704 430

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - o Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - o Extourne des écritures de compte de régularisation des surcotes / décotes ;
 - o Réévaluation des titres de participation dans des entreprises d'assurance soumises à Solvabilité 2 selon la méthode de la mise en équivalence ;
 - o Réévaluation des autres placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - o Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
 - o Elimination des provisions d'égalisation ;
 - o Constitution d'une marge de risque ;
- Elimination des non valeurs (immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

5.2. Actifs

5.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2019 (état détaillé des placements).

5.2.2. Titres de participation

Les titres de participation dans des entreprises d'assurance ou de réassurance soumises à la réglementation Solvabilité 2 (CAMCA Assurance et CAMCA Ré) ont été réévalués selon la méthode de mise en équivalence (quote-part détenue par CAMCA Mutuelle dans l'actif net évalué selon les règles S2). Les titres de participation dans CAMCA Courtage ont été réévalués à la quote-part détenue des fonds propres hors actifs incorporels. Ces revalorisations présentent un impact de +570 M€ sur les fonds propres (avant impôts différés de 12%).

Le tableau ci-dessous présente les valorisations S1 et S2 des titres de participation au 31 décembre 2019 (en K€) :

Participation	% détention	Type	Valeur S1	Valeur S2	Revalo S2
CAMCA Assurance	33,00%	Soumis S2	32 010	91 799	59 789
CAMCA Ré	95,00%	Soumis S2	5 745	530 402	524 657
CAMCA Courtage	100,00%	Autre	20 520	5 710	-14 810
Total			58 275	627 911	569 636

5.2.3. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
- Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2019 (état détaillé des placements).

5.2.4. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la

répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2019.

5.2.5. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

5.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

5.2.7. Impôts différés

Voir la section « autres passifs » ci-dessous.

5.3. Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité). Il n'y a pas d'évolution des hypothèses actuarielles sur le niveau des provisions techniques entre 2018 et 2019 ; par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

Les résultats de l'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 sont les suivants :

Provisions techniques (en K€)	S1	S2
Provisions pour primes non acquises / BE primes	0	0
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	117 998	58 559
Provisions d'égalisation	1 867	0
Autres provisions	24 438	0
Marge de risque		9 253
Provisions techniques brutes	144 303	67 812
Provisions pour sinistres cédées	-36 283	-17 869
Autres provisions techniques cédées	-5 895	0
Provisions techniques nettes	102 125	49 943

Les autres provisions sont constituées de provisions pour commissions variables à verser aux distributeurs des contrats. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

La ventilation des provisions techniques brutes et cédées par ligne d'activité est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
BE bruts	-9 514	6 983	19 830	26 371	-626	15 514	58 559
Marge de risque	36	1 077	3 564	3 471	0	1 105	9 253
Total brut	-9 478	8 061	23 394	29 842	-626	16 619	67 812
BE cédés	1 891	-1 318	-901	-8 120	285	-9 706	-17 869
Total net	-7 587	6 743	22 493	21 722	-341	6 913	49 943

5.3.1. Principes de valorisation

La valorisation des provisions techniques brutes de réassurance sous Solvabilité 2 est la somme des provisions Best Estimate (BE) estimées et de la marge de risque.

L'évaluation des provisions Best Estimate (meilleure estimation des provisions) correspond à la valeur au plus juste des provisions selon les caractéristiques des risques (des segments de risques). L'estimation est basée sur :

- des informations de marché (disponibles à la date de l'arrêt),
- une approche objective et fiable,
- et sur le respect des normes réglementaires en vigueur à la date de l'arrêt.

La meilleure estimation brute de cession en réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille.

La marge pour risque correspond à un montant de provisions complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité de référence pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est calculée directement nette de réassurance.

La projection des flux (réserves pour sinistres, et réserves pour primes) se base sur les données dont CAMCA dispose. La valeur actuelle de ces flux est obtenue en appliquant la courbe de taux (publiée par l'EIOPA à la date d'arrêt).

L'évaluation a été réalisée au 31/12/2019 suivant une segmentation respectant les normes Solvabilité 2.

Tous les contrats qui ont été signés au plus tard au 31/12/2019 rentrent dans le cadre de l'analyse. Ces contrats restent dans le portefeuille jusqu'à leur maturité.

La valorisation des provisions techniques cédées aux réassureurs sous Solvabilité 2 est déterminée par application aux provisions brutes des taux de cession proportionnelle applicable à chaque segment.

Les différences de valorisation S2 par ligne d'activité sont les suivantes pour les provisions techniques brutes :

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
Bilan S1	345	8 225	47 011	49 148	0	13 269	117 998
Neutralisation marge de prudence	-34	-2 714	7 214	-17 940	2	1 338	-12 134
Elimination prov d'égalisation			-1 867				-1 867
Reclassement en dettes			-24 438				-24 438
Prise en compte des frais	21	549	2 895	3 110	0	48	6 623
BE primes	-9 845	910	-11 024	-8 032	-628	846	-27 774
Effet actualisation	0	13	40	85	0	13	151
Marge de risque S2	36	1 077	3 564	3 471	0	1 105	9 253
Bilan S2	-9 478	8 061	23 394	29 842	-626	16 619	67 812

5.3.2. Simplifications utilisées

Pour les branches Dommages aux Biens (DAB) et dommages Auto, les calculs se font à partir de triangles de règlement nets de recours.

Pour les sinistres graves, compte tenu de l'absence de cadence de décaissement des flux futurs, nous avons retenu comme simplification une répartition linéaire des flux futurs sur les 10 prochains exercices pour toutes les branches concernées.

Utilisation de la simplification permise par l'article 57 du règlement délégué : il n'existe pas de projection spécifique des cash-flows cédés qui sont déduits des cash-flows des bruts. Les cash-flows cédés suivent la même cadence que les cash-flows bruts.

La branche Construction, dont les bases sont non significatives, n'a pas fait l'objet d'un calcul de Best Estimate et la provision comptable (S1) a été maintenue à l'identique en S2.

Pour le calcul de la marge de risque, nous avons retenu la simplification de la méthode 3 (calcul simplifié des SCR futurs).

A noter que par simplification le risque de marché inévitable est égal au risque de marché tel qu'il a été calculé via la formule standard.

Aucune hypothèse d'inflation n'a été considérée dans l'évaluation des Best Estimate.

5.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2 ;
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM) ;
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2020 (32,02%) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 12% applicable dans le cadre de ce régime.

5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

5.6. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

6. GESTION DES FONDS PROPRES

6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA n'a pas de fonds propres auxiliaires.

L'évolution des fonds propres S2 de CAMCA est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	Réel 2018	Réel 2019
Fonds propres S1	158 081	165 382
+ Values latentes sur placements	27 139	37 435
Revalorisation titres de participation	512 871	569 636
Ajustement des provisions techniques	42 622	42 892
Marge de risque	-12 331	-9 253
Autres revalorisations	-10 965	-15 513
Impôts différés	-66 166	-86 146
Fonds propres S2	651 251	704 433

6.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2019 s'élèvent à 704 M€. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4 M€) et de la réserve de réconciliation (704,0 M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves comptables S1 (+165 M€), de la réévaluation des titres de participation (+570 M€), des autres actifs mobiliers (+8 M€) et immobiliers (+29 M€), des provisions techniques nettes (+34 M€), de l'annulation des actifs incorporels (-16 M€) et de la constitution des impôts différés (-86 M€).

La réserve de réconciliation synthétise les différences entre les fonds propres S1 et les fonds propres disponibles S2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous S1 et sous S2 est présenté ci-dessous :

(en K€) au 31 décembre 2019	Comptes sociaux (Bilan S1)	Passage du Bilan S1 au Bilan S2						Excédent d'Actifs sur Passifs S2 (Bilan S2)	Ajustements de la réserve de réconciliation					Fonds propres S2	
		Evaluation des placements en valeur de marché	Evaluation des provisions techniques en BE + IIR	Autres ajustements de valeur	Autres créations d'actifs et de passifs spécifiques S2	Reconnaissance des impôts différés	Reclassements		Total passage du Bilan S1 au Bilan S2	Dividendes prévus et distribution	Investissement dans les établissements de crédit	Position nette active d'impôts différés	Autres ajustements et déductions		Total ajustements de la réserve de réconciliation
Fonds d'établissement	400							400							400
Total postes communs S1 - S2	400	0					0	400	0	0	0	0	0	0	400
Autres réserves	157 681						-157 681	-157 681							
Résultat de l'exercice	7 301						-7 301	-7 301							
Total postes S1 uniquement	164 982	0	0	0	0	0	-164 982	-164 982	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation		607 072	33 639	-15 516			-86 146	164 982	704 030						704 030
Position nette active d'impôts différés															
Autres fonds propres de base approuvés															
Dettes subordonnées															
Total postes spécifiques S2	0	607 072	33 639	-15 516	0	-86 146	164 982	704 030	704 030	0	0	0	0	0	704 030
Total Fonds propres	165 382	607 072	33 639	-15 516	0	-86 146	0	539 048	704 430	0	0	0	0	0	704 430

6.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles sont dans le cas de CAMCA égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 704 M€ au 31 décembre 2019.

Les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) sont identiques.

Les fonds propres sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1 non restreints.

6.2. SCR et MCR

6.2.1. Méthode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par un progiciel actuariel dédié, permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2020.

6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit).

6.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2019

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2019 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2018 (en K€). Il convient de noter que le MCR est évalué en appliquant la borne inférieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus faible que cette borne inférieure.

Solvabilité (en K€)	Réel 2018	Réel 2019
MCR	40 741	42 716
Risque de souscription Non Vie	62 952	56 576
Risque de souscription Santé	8 752	8 712
Risque de défaut de contrepartie	7 561	7 701
Risque de marché	137 269	152 294
Effet de diversification	-46 567	-44 848
Basic SCR	169 967	180 434
Risque opérationnel	7 878	8 221
Capacité d'absorption des impôts différés	-14 879	-17 789
Solvency Capital Requirement (SCR)	162 966	170 866
Fonds propres éligibles S2	651 251	704 433
Ratio de couverture du MCR	1598%	1649%
Ratio de couverture du SCR	400%	412%

L'évolution du SCR entre 2018 et 2019 provient essentiellement de l'augmentation du capital de solvabilité requis au titre des risques de marché, suite en particulier à l'augmentation de la revalorisation

des titres de participation.

Le profil de risque de CAMCA demeure par ailleurs stable entre 2018 et 2019. La hausse des fonds propres prudentiels est due principalement à l'augmentation de la revalorisation des titres de participation soumis au régime Solvabilité 2 et des biens immobiliers détenus par CAMCA.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau très élevé (412% au 31 décembre 2019 contre 400% au 31 décembre 2018).

6.3. Autres Informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.